

# Assurance-chômage

# Résister à la brutalité

## DROITS SOCIAUX

La mobilisation s'accroît de jour en jour contre la réforme de l'assurance-chômage qui doit faire payer un lourd tribut aux plus précaires, avec une idée maîtresse : forcer les chômeurs à accepter des boulots inacceptables.

Erwan Manac'h

Il y avait des milliers partout en France le 23 avril et leur colère est au cœur du mouvement des théâtres occupés : les opposants à la réforme de l'assurance-chômage, malgré l'aridité du sujet et le poids de la honte qui contraint trop souvent les privé-es d'emplois au silence, ont réussi à mettre dans la lumière un projet d'une violence rare. À l'approche du 1er mai et d'un possible déconfinement de la vie politique et des luttes sociales, la bataille contre ce projet de baisse généralisée des allocations chômage, ciblant les plus précaires, pourrait bien devenir centrale. Il reste trois mois avant son entrée en application. Le temps d'une bataille politique et juridique (1) de première importance.

Derrière l'extraordinaire complexité du nouveau mode de calcul des indemnités, ce projet vise un but d'une cruelle simplicité : baisser les indemnités des plus précaires pour les forcer à « *changer de comportement* » en acceptant davantage les emplois aujourd'hui non pourvus, selon les mots de Muriel Pénicaud, l'ex-ministre du Travail, qui a porté la réforme en juillet 2019.

Les syndicats signataires des différentes conventions d'assurance-chômage, soumises au courroux des gouvernements successifs,

ont manié la carotte et le bâton depuis quinze ans pour tenter de répondre à cette lubie du Medef. Le contrôle et les sanctions envers les chômeurs qui refusent des « offres raisonnables d'emploi » se durcissent depuis 2008. Les règles ont aussi évolué pour faire en sorte que la reprise d'un boulot, même riquiqui, soit avantageuse sur le plan financier par rapport au maintien au chômage complet.

Une stratégie beaucoup plus brutale a été choisie par les actuels locataires de la Rue de Grenelle, avec un nouveau mode de calcul des allocations intégrant les jours non travaillés, qui provoquera une baisse mécanique pour celles et ceux qui ne travaillent pas à plein temps (2).

En fragilisant un filet de sécurité aujourd'hui salutaire pour des centaines de milliers de salariés précaires, le ministère du Travail offre une victoire idéologique au Medef, qui n'a de cesse de se plaindre que « 500 000 offres d'emploi » ne trouvent pas preneurs en raison d'un prétendu « *assistanat* » trop généreux avec les chômeurs.

Ce tableau est largement mensonger : Pôle emploi dénombre plutôt 150 000 de ces offres en 2017 et note que 87 % d'entre elles avaient reçu au moins une candidature. Mais le véritable enjeu, derrière ce faux débat, est



JOEL SAGET/AFP

d'accroître la position de force des employeurs pour faire accepter des conditions d'emploi dégradées qui irradieront l'ensemble des emplois et permettront de dégager des marges dans la quête de « compétitivité ».

Dans le cadre de son service après-vente, le gouvernement promet un autre « *changement de comportement* », des employeurs cette fois : avec la diminution des allocations qui permettent aujourd'hui de maintenir les salariés précaires à flot, les employeurs devront imaginer un schéma plus pérenne pour garder, entretenir et faire survivre leur main-d'œuvre. C'est l'idée défendue par l'économiste Pierre Cahuc, selon laquelle le système permettant de cumuler des petits revenus avec du chômage revient à « *subventionner les emplois instables* ». Il suffirait ainsi de retirer ses béquilles à ce système chancelant pour qu'il se mette à marcher droit.

Voilà l'argumentaire périlleux dans lequel le ministère du Travail s'embourbe depuis presque deux ans. Il pensait avoir réussi à passer sous silence la brutalité de sa réforme, malgré l'opposition unanime des syndicats – y compris de la CFDT –, dans l'ombre de la réforme des retraites. Mais son report dû au Covid-19 et son annulation partielle par le Conseil d'État, fin 2020, ont remis le sujet dans l'actualité, laissant à l'opposition une chance de lui faire barrage.

La bataille est politique et historique. Car, sur le plan comptable, l'économie espérée est certes colossale (2,3 milliards d'euros par an), mais elle pèse désormais peu au regard des 70,6 milliards d'euros de dette accumulée, notamment à cause du financement du chômage partiel en lien avec la pandémie. Cette réforme pourrait également être éphémère, car une nouvelle convention doit être négociée dès 2022, sauf changement des règles de la

gouvernance de l'Unedic d'ici là. L'essentiel est donc le signal envoyé. Et il est très éloigné de la « flexisécurité » qu'avait un temps agitée Emmanuel Macron. D'autant plus que les droits nouveaux qui étaient inscrits au programme du candidat, en contrepartie de la libéralisation du marché du travail, ont fait long feu. À peine 911 travailleurs indépendants ont pu accéder à une allocation-chômage en vertu du droit créé en 2018, en raison de critères électifs beaucoup trop restrictifs (3).

Cette réforme de l'indemnisation-chômage altère au contraire l'esprit même du système, prévient le sociologue Jean-Pascal Higelé. Cette indemnisation n'est plus conçue comme une mesure de solidarité interprofessionnelle permettant à des citoyens privés d'emplois de garder la tête hors de l'eau. Elle maintient simplement leur niveau de vie à hauteur de leurs revenus moyens, comme si chacun cotisait désormais pour lui-même. « *Une logique d'épargne d'activité où chacun ne peut prétendre qu'à retrouver ses billes et, donc, où nos protections ne font que redoubler les inégalités d'emploi dans le hors-emploi* », analyse le chercheur dans le média AOC (4).

(1) Plusieurs recours ont été déposés devant le Conseil d'État ou sont en préparation, par la CFDT, la CFE-CGC, la CGT, FO et Solidaires. Ils pointent les disparités que le nouveau mode de calcul peut entraîner entre des chômeurs ayant cotisé autant, mais avec des rythmes d'activité différents.

(2) Environ 1,15 million de personnes seront concernées, soit 41 % des chômeurs, pour une baisse moyenne des allocations de 17 %. 400 000 chômeurs pourraient perdre 40 % du montant de leurs indemnités, selon l'Unedic.

(3) Allocation fixe de 800 euros pendant six mois, à condition d'avoir observé la procédure, longue et coûteuse, de liquidation ou de redressement judiciaire, que le demandeur ait eu un revenu d'activité annuel supérieur à 10 000 euros et se retrouve avec des ressources personnelles inférieures au montant du RSA.

(4) « Chômage : le gouvernement en guerre contre la solidarité interprofessionnelle », AOC, 19 avril 2021.

57 % du temps : plancher en dessous duquel les périodes d'inactivité ne sont pas prises en compte (imaginé après la censure du Conseil d'État pour « adoucir » la réforme). Selon l'Unedic, la durée moyenne pour les allocataires ayant travaillé 57 % du temps ou moins, passe de 6,1 à 10,5 mois.

À cotisation strictement égale avec Élise, Eliot perçoit 620 € d'allocation de moins qu'elle, dont les 6 mois cotisés étaient resserrés juste avant l'ouverture de ses droits. Aucun jour non travaillé n'est donc pris en compte dans le calcul du salaire journalier de référence, contrairement à Eliot, qui a connu un parcours accidenté.

La règle ne change pas pour les 47 % d'allocataires qui travaillent (en cas de reprise d'emploi, on soustrait de l'allocation chômage 70 % du salaire empoché par l'allocataire). Mais comme l'allocation baisse, la réforme impacte fortement ces cas de figure (allocation plus basse et également plafond maximal de cumul plus bas).

### CAS N°1

#### Une baisse d'un tiers des allocations



Denise a travaillé 57 % du temps, payée au smic.

Allocation mensuelle AVANT

980 €

Allocation mensuelle APRÈS

650 €

### CAS N°2

#### A cotisation égale, allocations parfois inégales



Eliot gagnait 2800 € brut et a bossé la moitié du temps (2 CDD de 3 mois entrecoupés de 6 mois sans rien).

Allocation mensuelle AVANT

1600 €

Allocation mensuelle APRÈS

980 €

Élise a elle aussi travaillé six mois à 2800 € brut, mais sans interruption, juste avant d'ouvrir ses droits.

1600 €

1600 €

### CAS N°3

#### Le cumul allocation-salaire lourdement impacté



Smicard ayant travaillé moins de 57 % du temps avant d'être au chômage

AVANT

APRÈS

Allocation journalière s'il ne travaille pas

980 €

650 €

Allocation s'il gagne 280 €

850 €

500 €

Allocation journalière s'il gagne 420 euros

600 €

400 €

Plafond du salaire pour pouvoir cumuler

1400 €

900 €

Source : Mathieu Grégoire, « Assurance-chômage : à emploi égal et salaire égal, indemnités (très) inégales », revue-salarial.fr

# Qui veut noyer son chômeur...

Nombre de demandeurs d'emploi sont contraints de tourner le dos à leurs véritables projets professionnels, et la réforme ne fera qu'accentuer ce processus. Témoignages.

Roni Gocer

**D**ès que le cortège s'avance, le fracas démarre. Les amplis s'éveillent, grésillent, pendant que les tambours roulent en chœur. Des notes cuivrées, métalliques et syndicales montent sur le boulevard de l'Hôpital à Paris, pendant que l'air de « Freed from Desire » se mêle à *L'Internationale*. Vendredi 23 avril, la lutte contre la réforme de l'assurance-chômage s'est jointe à la rage festive du monde de la culture. Si quelques slogans se noient dans les décibels, les pancartes sont parlantes : « Vous suquez notre chômage pour saler vos profits » ou « Qui veut noyer son chômeur l'accuse d'avoir la flemme ». Lucide. Dans l'assemblée bigarrée, le rejet de la réforme est unanime : tous n'y voient qu'une astuce cruelle pour contraindre les personnes au chômage à prendre le premier poste qui se présente. Pourtant, ces jobs de survie, surgis des fonds de tiroir des agences d'emploi, ne résolvent jamais grand-chose. Pire, ils obstruent parfois l'horizon professionnel.

Loin des rues parisiennes, une réunion s'improvise sur le sujet dans les locaux de l'association Chom'actif, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Quelques membres – moins de six, évidemment – se retrouvent pour faire le point sur leur situation et échanger sur leurs galères. Évoquer la réforme de l'assurance-chômage paraît indécrot : « On n'avait vraiment pas besoin de ça, persifle Yves Gueydon d'une voix courroucée. *Quand on accompagne les gens, on se rend compte du décalage entre le discours sur les chômeurs qui n'accepteraient pas de travailler et le volume d'emploi réellement disponible. Alors je peux comprendre qu'on soit libéral... mais là, cette réforme ne sert qu'à enfoncer les gens.* »

Vingt-cinq ans plus tôt, Yves lançait l'association Chom'actif pour aider et orienter les personnes précaires au chômage. Ayant démarré avec « quelques potes », le groupe rejoint le Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP) et compte aujourd'hui six

salarié-es. Depuis l'époque des débuts, l'esprit de la structure a évolué, passant d'un simple lieu de suivi à un espace d'échange et de soutien. « Rien que l'écoute, pour l'estime de soi, ça fait du bien », commente Agnès\*. Elle cherche un emploi dans son secteur depuis cinq ans, à la suite d'un licenciement économique. « La confiance disparaît avec le temps, quand on ne trouve rien. On ne se sent plus adapté.e. » À côté d'elle, Nadine acquiesce. Malgré vingt ans d'expérience dans l'animation, elle non plus n'a pas eu la possibilité de rebondir dans son secteur. Elle met en garde : « C'est plus difficile de retrouver du boulot dans un poste similaire au sien après avoir accepté des petits boulots qui n'ont aucun rapport. Quand j'ai commencé à prendre des contrats de ménage, je sentais que c'était mal vu, ça a joué contre moi. »

Doria\* s'est progressivement engouffrée dans ce bourbier. Elle commence sa vie professionnelle avec un diplôme d'anglais, avant de s'orienter vers le tourisme, l'hôtellerie et l'événementiel. D'un travail à l'autre, les transitions restent naturelles, jusqu'à ce que les contrats se raréfient. Et que ses indemnités s'épuisent. « Avec ma fille à charge, je n'avais pas le choix. Je cumule les entretiens, je consulte les offres tous les jours sur mon PC, mais je finis toujours par prendre des boulots précaires. »

Au fil des intérim, Doria devient manutentionnaire, préparatrice médicale, travaille sur les guichets d'autoroute ou dans le gardiennage. À chaque fois, elle découvre de nouvelles contraintes et s'éloigne un peu plus de la perspective d'un emploi stable correspondant à son parcours. Sa dernière « opportunité professionnelle » : manutentionnaire dans un entrepôt de colis. « Physiquement, quand je quitte mon poste, je suis épuisée. Je manipule des paquets très lourds, sur des plages horaires aléatoires, de 20 heures à 1 heure, ou parfois jusqu'à 4 heures. En général, l'agence d'intérim me prévient par SMS juste avant. Il faut suivre la cadence, courir partout, pour un salaire horaire de 10,32 euros net. J'ai plus de 50 ans ; dès que je trouve autre chose, je file. »



La manifestation du 23 avril à Paris contre la réforme de l'assurance-chômage.

PHILIPPE LABROSSE / HANS LUCAS VIA AFP

Évelyne\* a vu ce scénario se rejouer toutes les semaines dans les centres d'appels où elle a travaillé. « J'ai connu beaucoup de mères célibataires dans le personnel. Lorsqu'elles sont prises à la gorge, elles peuvent rester plusieurs années, alors que les étudiant-es ne tiennent pas plus d'un mois. » Quelque chose dans sa voix laisse comprendre que la situation lui est familière. Lorsqu'elle commence à travailler comme téléopératrice au début des années 2000, c'est pour les mêmes raisons. « Pôle emploi ne m'a jamais aidée à trouver un emploi. Je n'ai reçu que des propositions qui ne correspondaient pas à mes recherches, avec des formations très survolées. Alors j'ai cumulé des contrats courts à mi-temps, avec des petits boulots de caissière. J'aurais souhaité mieux, ce n'est pas par fainéantise que je n'ai pas trouvé. » Depuis quelques années, Évelyne a repris son activité de téléopératrice dans une boîte plus petite, « presque familiale ». Le turn-over élevé restait de mise jusqu'à l'arrêt des embauches en mars 2020, à cause du Covid-19.

Parfois, c'est moins la pénibilité que l'instabilité des contrats qui use. En recherche d'emploi à Châteaudun (Eure-et-Loir), Christian a vécu une bonne partie de sa vie professionnelle dans l'incertitude. « J'ai beaucoup bossé en restauration, avec des contrats qui durent un mois ou deux, raconte-t-il sur un ton neutre. Pôle emploi ne m'a jamais trop aidé, je me suis toujours débrouillé en faisant des courriers, en allant vers les entreprises. » Depuis peu, il travaille comme plongeur dans une cantine d'hôpital. Mais, avec le temps, les contrats s'espacent. Les périodes non tra-

vallées s'élargissent, couvrant des périodes de plusieurs mois. Si la réforme de l'assurance-chômage était en vigueur, il verrait fondre son indemnité. À 61 ans, il estime ne plus craindre grand-chose.

Pendant vingt-deux ans, Françoise Vidal a vu passer des profils et des histoires similaires. En tant que conseillère en insertion, elle a souvent été celle qui apporte les mauvaises nouvelles : « Je suis toujours démunie quand on vient me voir et que je n'ai rien à proposer à part des postes kleenex. C'est dur de refroidir les espoirs. » Dans sa pile d'annonces non pourvues, une grande part correspond à des offres en cours de recrutement, qui restent sur les radars pour une durée plus ou moins longue mais normale. Juste le temps qu'il faut pour que la « rencontre entre une personne et son entreprise » se fasse, comme le décrivent les économistes avec romantisme. Plus bas dans la pile, s'entassent les offres moins reluisantes. Elles proviennent de secteurs qui prennent, essorent et recratchent leurs salarié-es en quelques semaines. Les idylles sont rares.

Chaque semaine, la conseillère voit ainsi revenir ces mêmes annonces : métiers du bâtiment, téléopérateurs, agents d'entretien ou préparateurs de commandes. « On avait aussi pas mal de boulots dans la restauration, à la belle époque, précise-t-elle dans un soupir. Souvent, ces jobs sont truffés de contraintes intenable. J'ai des personnes qui ont sept

heures par semaine seulement dans le ménage, d'autres qui ont trois pauses dans la journée. Et puis ceux qui sont très qualifiés, souvent jeunes, qui se retrouvent piégés avec des emplois qui ne correspondent absolument pas à leur formation. Ces gens subissent des contrats dont ils ne veulent pas. »

Un tableau noir que dépeint aussi Jean-Paul Domergue, responsable plaidoyer du réseau Solidarités nouvelles face au chômage et ancien directeur juridique de l'Unedic. « Lorsque les chômeurs acceptent des métiers qui ne correspondent pas à leurs compétences, ils entrent dans un cercle vicieux. Mécaniquement, ils ont moins de temps pour s'investir dans un parcours de formation et c'est en général plus dur de retrouver un poste du niveau que l'on quitte. »

Si, en principe, les chômeurs et les chômeuses ne sont pas dans l'obligation d'accepter des postes qui ne correspondent pas à leur secteur, la réforme comporte une forte incitation financière. Les profils ayant eu des contrats courts avec de longues périodes sans travail n'auront bien souvent plus les moyens financiers d'attendre pour s'orienter. « La ministre du Travail est dans le délire, lâche Jean-Paul Domergue sans détour. Cette réforme est juste un moyen d'équilibrer les comptes de l'Unedic, mais elle n'est absolument pas réfléchi. » À partir du 1<sup>er</sup> juillet, construire un parcours professionnel risque d'être un luxe. ■

« Cette réforme est juste un moyen d'équilibrer les comptes de l'Unedic, elle n'est pas réfléchi. »

par JÉRÔME GLEIZES / Enseignant à Paris-8.

## Vers une épargne verte

**A**u conseil de Paris d'avril, les écologistes ont fait adopter la création d'un dispositif de financement participatif vert et citoyen au bénéfice de la transition écologique. Comment utiliser l'épargne des classes populaires pour financer des projets de transition ? L'épargne n'est ni capitaliste ni anticapitaliste. Aristote fut l'un des premiers à décrire les échanges avec la chrématistique. La monnaie mesure uniquement la valeur des marchandises. Elle n'est que l'instrument de leur circulation et ne crée aucune valeur. Aristote fait la différence entre la valeur d'usage, celle qui détermine l'intérêt de posséder une marchandise et la valeur d'échange, celle qui détermine la capacité à échanger une marchandise contre une autre. Une épargne permet de créer des valeurs d'usage écologiste ou non. Mais elle peut être nécessaire comme avance en capital pour créer des valeurs d'usage futur, pour financer un investissement. Des panneaux photovoltaïques doivent être achetés avant de produire de l'électricité solaire. Il y a toujours un délai entre le moment du financement et le temps de la production.

L'alternative au financement par l'épargne est celui de la création monétaire, par les prêts des banques. Avec des taux

Laisser les banques créer de la monnaie, c'est ne pas contrôler les finalités des investissements.

aujourd'hui négatifs sur les marchés monétaires, cela pourrait se révéler pertinent. Keynes s'opposait au principe de l'école néoclassique de l'épargne préalable pour financer l'investissement. Il pensait au contraire que l'investissement devait être financé par la création monétaire, car il allait engendrer des

revenus futurs permettant de générer une épargne ex-post pour rembourser l'emprunt initial.

Mais l'époque de Keynes était celle de la croissance sans crise écologique. Il faut aujourd'hui passer à la post-croissance et à de l'investissement qualitatif. Keynes défendait également l'équation de Cambridge, qui montre qu'il y a une équivalence entre le PIB en valeur et la quantité de monnaie multipliée par la vitesse de circulation de celle-ci. En effet, un euro qui circule dans une économie permet de réaliser une opération, comptabilisée dans le PIB. Ce même euro permet de réaliser plusieurs opérations économiques. Sur une année, cet euro achète plus ou moins rapidement selon la vitesse de transaction *v*, qui dépend des habitudes de paiement (liquide, chèques, carte bleue...). *v* est stable à court terme. Donc, pour avoir de la croissance, la hausse du PIB, il faut également une hausse de la monnaie en circulation, ou plus exactement avoir plus de création monétaire (nouveaux prêts) que de destruction monétaire (remboursement de prêts). Laisser les banques créer de la monnaie, c'est ne pas contrôler les finalités des investissements, or les banques sont accusées d'écocides (1). Donc on n'agit pas sur la crise. Pour financer des investissements utiles socialement et écologiquement, nous pourrions imposer le patrimoine des plus grandes fortunes qui se sont enrichies durant la crise du Covid-19, mais le plus simple est de leur allouer l'épargne populaire. Et l'épargne des ménages a sensiblement augmenté durant la crise, en raison de la consommation empêchée.

(1) « La place financière de Paris au fond du puits », rapport des Amis de la Terre France et de Reclaim Finance, mai 2020.